



Maine et Loire

Compte rendu de l'audio du 22 juin avec la Direction locale

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Angers le 22 juin 2020,

Ouverture des services au Public :

M. Derrac nous informe de la prolongation du système actuel d'ouverture au public sur les sites d'Angers, Saumur et Cholet, matinée avec vigiles, jusqu'au 3 juillet inclus.

Les horaires habituels d'ouverture au public reprendront dès le 6 Juillet.

Bilan de la situation des effectifs :

Le Directeur local nous a précisé les chiffres de la situation des effectifs de la semaine dernière :

Sur 879 agents , la moyenne sur la semaine s'établit ainsi à 80 % de présents (701) :

- 64 % en présentiel (562,6)

- 16 % en télétravail (138,4)

Environ 25 agents restent en ASA Santé fragile, 50 en ASA garde d'enfants, et 100 en ASA ordinaire et autres positions (congés, maladie etc..)

Mutations locales :

L'organisation des projets de mouvements locaux des catégories A, B et C se déroulera début juillet. Les Organisations syndicales seront consultées lors d'un groupe de travail (GT).

Le retard, pris suite au couac du mouvement national des contrôleurs, montre bien que les CAP aussi bien nationales, que locales, ont toutes leurs utilités.

Ce groupe de travail se tiendra le lundi 6 ou mardi 7 juillet.

Congés et ARTT ponctionnés par l'administration :

La ponction des jours de congés/RTT pour la première période de 23 jours de travail ouvrés (du 16 mars au 16 avril) a commencé.

Pour rappel, la ponction sur ces 23 jours peut être de 5 jours maximum (temps complet).

Le calcul de cette ponction pour un temps complet est le suivant :

(Jours d'ASA * 5) / 23 arrondis à la demi-journée inférieure,

D'ici fin juin, toutes les ponctions de la première période devraient être effectuées, selon la Direction locale.

La deuxième période de ponction s'étalera du 17 avril au 31 mai.

J'adhère à FO DGFIP49

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu